

3^e ÉDITION

TROPHÉE DES ALPES

DU 9 AU 13 SEPTEMBRE 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le Rallye international des Alpes dont nous nous inspirons, a été créé et mis en forme par Albert Rousset en 1931 puis arrêté pendant la guerre. Dès la libération, la passion de la compétition automobile revient et l'idée d'organiser une Coupe des Alpes naît.

À cette époque, il n'y a plus rien : ni essence, ni pneus et que des autos anciennes qui ont échappées à la destruction, pas simple, d'autant plus qu'il faut des autorisations et des bons d'achats pour tout ! Mais la Coupe des Alpes est inaugurée en 1946, sans moyens mais en fanfare, la grande aventure des rallyes modernes commence.

L'aventure Coupe des Alpes a duré vingt-quatre éditions en compétition, jusqu'en 1971, organisée avec courage et ténacité par l'Automobile Club Marseille Provence.

Aujourd'hui le Trophée des Alpes se veut le digne descendant de cette époque héroïque, des pionniers du sport automobile.

Patrick Zaniroli
Organisateur de l'épreuve



SOMMAIRE

ART. 1 - ORGANISATION.....	P5
ART.2 - ASSURANCE.....	P6
ART.3 - CONCURRENTS ET PILOTES.....	P7
ART.4 - VOITURES & EQUIPEMENTS.....	P8
ART.5 - PUBLICITE.....	P9
ART.6 - SITES ET INFRASTRUCTURES.....	P10
ART.7 - DEROULEMENT DU RALLYE.....	P11
ART.8 - RECLAMATIONS.....	P14
ART.9 - CLASSEMENT.....	P14
ART.10 - COUPES ET PRIX.....	P14
.....	
ANNEXE 1 - PÉNALITÉS.....	P15
ANNEXE 2 - TRIPY.....	P16
ANNEXE 3 - CERTIFICAT MEDICAL.....	P18

PROGRAMME

DU 1er JANVIER AU 31 MARS 2018 : Ouverture des engagements à droits minorés et Promo Team

DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 2018 : Ouverture des engagements à droits pleins

A PARTIR DU 30 juin 2018 : Nous consulter

Les vérifications administratives se dérouleront le Dimanche 9 septembre 2018 de 9h00 à 16h00
à Cavalaire-sur-Mer - Maison de la Mer

Les vérifications techniques se dérouleront le Dimanche 9 septembre 2018 de 10h00 à 17h00
à Cavalaire-sur-Mer - Esplanade Ste Estelle

A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront mis en Parc Fermé jusqu'à la fin du briefing à 19h.

Un **Briefing** aura lieu à **18h00** le Dimanche 9 septembre 2018 à la Maison de la Mer

Dimanche 9 septembre 2018 : Vérifications

Lundi 10 septembre 2018 : 1ère étape : Cavalaire – Briançon – XXX kms

Mardi 11 septembre 2018 : 2ème étape : Briançon - Megève - XXX kms

Mercredi 12 septembre 2018 : 3ème étape : Megève - Gap - XXX kms

Jeudi 13 septembre 2018 : 4ème étape : Gap - Cavalaire - XXX kms

La **Remise des prix et le diner de clôture** auront lieu le Jeudi 13 septembre 2018 à Cavalaire



ART. 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Auto Verte (07/33) organise sous l'égide de la F.F.S.A. une épreuve de régularité historique sur routes ouvertes, dénommée « 3^{ème} Trophée des Alpes ». Elle se déroule en 4 états. Elle est ouverte à tous les véhicules commercialisés jusqu'en 1993 (année modèle).

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA
- au présent règlement et à ses Additifs éventuels
- au Code de la Route

Ce rallye a reçu le permis d'organiser n° 500 délivré le 26 Juin 2018 par la FFSA

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés et feront partie intégrante du présent règlement. Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signée par les Commissaires Sportifs. Les participants devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible pendant le déroulement du rallye.

Organisateur Technique

L'A.S.A. Auto Verte a confié l'organisation technique du rallye à la Société Patrick Zaniroli Promotion SARL
1-14 Avenue du 1er Mai – ZI Saint Joseph – Le Meeting – 04100 Manosque - France
Tél : +33 (0)4 92 82 20 00 - Fax : +33 (0)4 92 82 20 34 - e-mail : info@zaniroli.com - Web : www.zaniroli.com Relations Participants & Relations Presse – Viviane Zaniroli

1.1P. : Officiels de l'épreuve

Directeur de Course : José PERROT – Licence n°6570 - ASA 15/04

Président du Collège : Elisabeth PERROT – Licence n° 6567 - ASA 15/04

Officiel dédié à la surveillance des moyennes : Patrick ZANIROLI - Licence n°1319 - ASA 07/33

Relations Concurrents : Sylvie SCHMIT – Licence n° 36488 - ASA 07/29

Commissaire Technique : Daniel CASOLARI – Licence n° 187421 - ASA 07/45

Service Résultats : José BAILLY – JB Times Concept / **Chronométrage :** TRIPY

Responsable de l'ouverture : Alain LOPES

1.2P. : Vérifications administratives

Les vérifications administratives se dérouleront le Dimanche 9 septembre 2018 de 9h00 à 16h00. Chaque concurrent recevra par mail une convocation précisant l'heure exacte à laquelle il devra se présenter. Les horaires de convocation seront également visibles sur notre site internet. L'équipage devra se présenter au complet, avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci-dessous.

Chaque membre de l'équipage devra présenter les documents originaux suivants, en cours de validité :

- **Permis de conduire national**, obligatoire pour le conducteur uniquement.
- **Licence 2018** : il faut être en possession pour les Français soit d'une Licence Internationale Concurrent Conducteur, soit d'une licence Internationale Concurrent Conducteur Régularité. Pour les étrangers de la communauté Européenne : soit d'une licence Nationale Concurrent Conducteur, soit d'une Licence nationale Régularité Concurrent Conducteur délivrée par leur ASN
- **Si vous n'êtes pas en possession d'une de ces licences, nous vous délivrerons sur place un titre de participation à l'événement.**
- **Un Certificat Médical** « d'aptitude à la conduite » est obligatoire pour vous délivrer un titre de participation. (Voir votre médecin généraliste avant l'épreuve)
- **Autorisation de courir à l'étranger**, délivrée par les Fédérations Nationales pour les concurrents n'étant pas de nationalité de la Communauté Européenne.
- **Autorisation du propriétaire** du véhicule de l'engager sur le Trophée, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- **Carte grise du véhicule**
- **Carte verte d'assurance** du véhicule
- La vignette de **Contrôle Technique** en cours de validité

Le concurrent s'engage à présenter les originaux des papiers demandés, aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol ne seront acceptées, sous peine d'un refus de départ.

1.3P : Vérifications Techniques

Les vérifications techniques se dérouleront le Dimanche 9 septembre 2018 de 10h00 à 17h00 à Cavalaire.

Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points de sécurité importants tels que :

- Ceintures de sécurité (si prévues par constructeur)
- Pneumatiques
- Extincteur 2kg
- Fixation de la batterie
- Triangle de sécurité
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage
- Bruit
- Éclairage.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Si le bruit excessif est vérifié durant le rallye, la pénalité pourra aller jusqu'à la mise hors course. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

A l'issue des vérifications, les véhicules seront placés en Parc Fermé sur l'Esplanade Ste Estelle à Cavalaire

Il est conseillé de présenter au Commissaire Technique :

- « Laissez-passer de véhicules pour parcours de régularité FIA » délivré par la FFSA (facultatif)
- ou Une fiche d'identité ou passeport technique FIA (facultatif)

Ces documents ne sont pas obligatoires, mais les véhicules ne les possédant pas ne seront pas défendables s'ils font l'objet d'une réclamation sur le plan de la conformité technique.

1.4P : Équipements électroniques et accessoires autorisés

Tous les types de Tripmaster électronique ou mécanique et cadenseurs sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course. Exemple : Cadenceurs ATB, Chrisartech, Chronopiste, Blunick, ect....

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque est autorisée.

Autre équipement :

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier en France, portant sur leur flanc la mention « DOT ou « E » sont admis. L'usage de pneumatiques « compétition » portant sur leur flanc une mention interdisant l'usage routier est interdit.

À l'issue des vérifications, un briefing organisé par le Directeur de Course sera organisé à 18h à la Maison de la Mer à Cavalaire. à cette occasion un briefing écrit sera remis contre émargement à chaque équipage



ART.2 ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA, l'organisateur a souscrit, auprès du Cabinet Alain Jourdan Assurances 37-39 Av de Quakenbruck – 61007 Alençon, une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport. Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON. L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement, auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer son entière responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'évènement. L'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires.

ART.3 – CONCURENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer au Rallye de Régularité « Trophée des Alpes » doit adresser au secrétariat de l'épreuve une demande d'engagement dûment remplie au **Service Concurrents du Rallye** :
PZP - 1-14 Avenue du 1er mai - ZI Saint Joseph – Le Meeting - 04100 Manosque – France

IMPERATIF : Pour être valables, les demandes d'engagement doivent obligatoirement être accompagnées du montant des droits correspondants à la date d'inscription. Si une demande d'inscription est faite par fax ou mail, l'original et le règlement devront nous parvenir sous 48h, faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

- L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement.
- Par le seul fait de son engagement, tout équipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve.
- Les détails relatifs au co-équipier (ère) peuvent être complétés jusqu'au 30 juin 2017
- Un membre d'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications avec l'accord des organisateurs
- Des teams de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement « par équipe » jusqu'à la fin des vérifications. **Une équipe doit être composée de trois à cinq véhicules.**
- L'addition des résultats des 3 premiers de chaque team déterminera l'équipe vainqueur.

3.2P : Licences

Le Trophée des Alpes se déroulant sous l'égide de la FFSA, les participants doivent avoir une licence, délivrée par leur ASN nationale pour pouvoir participer. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur une licence appelée « Titre de Participation Régularité » au prix de 50 euros par personne. **Le formulaire sera à télécharger et à remplir, avant les vérifications, pour être présenté sur place. (Ne pas nous les envoyer avant). Il devra être accompagné d'un certificat médical, dont vous trouverez un exemplaire type en dernière page de ce présent règlement.**

3.3P : Plateau

Le nombre maximum des engagés est fixé à 120 voitures.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

Dès que le chiffre de 120 véhicules est atteint ou au plus tard le 30 juin 2018

3.4P : Droits d'engagement

1 / DROITS MINORES : 1er janvier 2018 au 31 mars 2018 : 2000 €

2/ DROITS PLEINS : 1er avril 2018 au 30 juin 2018 : 2300 Euros

Les droits d'engagement comprennent :

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique
- L'obtention des autorisations nationales et locales
- Le Bar Open à chaque arrivée d'étape.
- La soirée de Remise des Prix et le dîner du Jeudi 13 septembre 2018
- L'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents de l'organisation.
- Les équipements de course (2 numéros pour les portières/2 plaques rallye/Les Road-Book)
- Un cadeau de bienvenue pour chaque membre de l'équipage
- La location du GPS Tripy pour la gestion du chronométrage
- Les déjeuners sur les 4 jours de course

Conditions d'annulation

Pour être prise en compte, toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou email). En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations déjà versés aux différents prestataires et du travail accompli par l'organisation, les conditions de remboursement sont les suivantes : **Pour une annulation avant le 30 avril 2018 : retenue forfaitaire de 500 € sur l'engagement. Du 1er mai 2018 au 30 juin 2018 : Retenue de 1000€ des droits d'engagement.**

A partir du 1er juillet 2018 : Retenue de 100% des droits d'engagement.

La Promo Team est applicable uniquement jusqu'au 31/03/2018. Dans une équipe de trois véhicules, En cas de désistement d'un des équipages, la promotion n'est plus valable.

3.5P : Equipages

Tout équipage sera composé d'un pilote et d'un co-équipier. Le co-équipier pourra être âgé (e) de 15 ans minimum.

3.6P : Ordre des départs

Les départs seront donnés le 1er jour dans l'ordre des numéros et les jours suivants dans l'ordre du classement de l'étape de la veille, avec les vitesses hautes en premier, puis intermédiaires et basses. Les ordres de départ seront communiqués aux concurrents par SMS et affichés chaque soir au PC course ou une permanence sera assurée jusqu'à 21h. Aux étapes, les concurrents devront rejoindre la zone de départ depuis leur hôtel, une demi-heure avant leur heure idéale de départ.

3.7P : Numéros de course

Les numéros de 1 à 20 seront attribués en fonction des résultats de l'édition précédente. Les numéros suivants seront attribués dans l'ordre d'arrivée des engagements et des catégories de moyenne.

3.8P : Road Book

Le Road book sera distribué chaque matin, une demi-heure avant votre heure idéale de départ.



ART.4 - VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1P : Voitures autorisées

Date de la 1ère immatriculation, réparties dans les groupes suivants :

- Groupe 2 : de 1946 à 1955
- Groupe 3 : de 1956 à 1963
- Groupe 4 : de 1964 à 1971
- Groupe 5 : de 1972 à 1983
- Groupe 6 : de 1984 à 1993

Chaque Groupe sera divisé en quatre Classes :

- Classe 1 : 0 à 1300 cm³
- Classe 2 : 1301 à 1600 cm³
- Classe 3 : 1601 à 2000 cm³
- Classe 4 : Plus de 2000 cm³

4.2P : Moyennes horaires imposées

- Véhicules de 1946 à 1955 : Moyenne Basse
- Véhicules de 1956 à 1971 : Moyenne Intermediaire sauf pour les véhicules de 2000 cm³ et plus qui, seront en moyenne haute
- Véhicules de 1972 à 1993 : Moyenne Haute sauf pour les véhicules de moins de 2000cm³, qui pourront choisir la moyenne intermediaire

Toutes les voitures devront être en conformité avec le Code de la route. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve. **Les véhicules jusqu'à 1 300 cm³ de cylindrée, quel que soit leur Groupe, bénéficieront d'un coefficient multiplicateur de leurs points dans les TSR de 0,80 (à l'exception des véhicules à moteur Rotatif ou Turbo)**

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- Extincteur de 2 Kg en cours de validité
- Ceintures de sécurité si le véhicule est munis des ponits d'ancrage correspondants - le harnais est conseillé
- Gilets fluorécent - 1 par membre d'équipage
- Triangle

4.3P : Problèmes mécaniques

En cas de panne, le changement de véhicule en cours d'épreuve, sera possible s'il reste dans le même groupe, et après autorisation du Commissaire Technique et du Collège des Commissaires Sportifs. La pénalité sera de 300 points.

4.4P : Assistances

ASSISTANCE PERSONNELLE

L'organisation ne prend pas en compte les véhicules d'assistance. Pendant l'épreuve, les réparations et ravitaillements sont permis librement en dehors des zones de régularité (Z.R.). Les véhicules d'assistances non pas le droit d'être aux départs des Z.R. Le non respect des consignes pourra entraîner la mise hors course du véhicule assisté le mieux classé. Pour ceux qui le souhaitent, **il est possible d'acheter aux vérifications un book Assistance pour la somme de 100 euros**

VOITURE BALAI

L'organisateur met à disposition des équipages un service d'assistance, sous la forme d'une voiture balai conduite par deux mécaniciens et d'une remorque. En cas de panne sur le parcours, ils essayeront de dépanner le concurrent puis pourront éventuellement le transporter jusqu'au garage le plus proche. En cas de panne importante, le concurrent aura la faculté de rejoindre le rallye au départ d'une autre étape, en encourant les pénalités correspond à tous les points de contrôles non effectués.



ART.5 - PUBLICITE

Conformément à la Réglementation Général de la FFSA, il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- Ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation impose :

- 2 plaques de portières obligatoires pour les numéros de course, de forme rectangulaire, de 42 x 65 cm, sur laquelle figureront les partenaires principaux.
- 2 plaques rallye (obligatoires) à apposer à l'avant et à l'arrière du véhicule en vertical.

Leur absence en cours de rallye entraînera une pénalité de 100 points et 100 € d'amende à la 1ère infraction, 200 points et 200 € d'amende à la 2ème infraction et la mise hors course à la 3ème.

Dans le cas où un concurrent ne souhaiterait pas apposer les publicités facultatives des partenaires du rallye, il a la possibilité de la racheter moyennant une majoration des droits d'engagement de 100 %, soit 2000 € à 2300 €.

5.1P : Droit à l'image

- En souscrivant au présent Règlement du Rallye des Princesses, ci-après dénommé l'Epreuve, toute personne y participant, ci-après dénommée le Concurrent, autorise sans réserve l'Organisateur, tant en son nom personnel que pour le compte de ses accompagnateurs, co-pilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs (ci-après : les Partenaires), à enregistrer, reproduire et représenter son véhicule y compris tous ses marquages ainsi que ses nom, voix, image et/ou biographie et à rendre compte par tous moyens de sa participation à l'Epreuve, tant dans le but de promouvoir l'Epreuve et son Organisateur que dans celui de leur donner la plus large couverture, notamment médiatique.
- En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, le Concurrent s'oblige à garantir l'Organisateur contre toute réclamation de ses Partenaires relative à l'utilisation et à la reproduction par l'Organisateur des marques, marquages, noms, voix, images et/ou biographies ainsi qu'à tout compte-rendu de sa participation à l'Epreuve. Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires.
- Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve,

des Concurrents et de leurs Partenaires. L'Organisateur ne saurait de ce fait se le voir reprocher, sauf demande expresse et préalable d'un Concurrent et/ou de son/ses Partenaires qui entendraient voir préserver leur anonymat.

- Les Concurrents et/ou leurs Partenaires qui entendraient réaliser pour leur compte personnel des images et autres captations de l'Epreuve devront en avvertir en temps utile l'Organisateur et soumettre à l'approbation préalable de ce dernier les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation. L'Organisateur disposera du droit de s'opposer à toute utilisation qui serait contraire à la promotion de l'Epreuve ou excéderait les limites légales de la liberté d'expression.
- En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, les Concurrents reconnaissent également que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc..) attachés aux images, textes et autres captations de l'Epreuve, de ses Concurrents et/ou des Partenaires de ces derniers sont ou deviennent la propriété exclusive de l'Organisateur et/ou de leurs auteurs dès lors que ces derniers auront agi avec l'accord et/ou à la demande de l'Organisateur. Ils s'interdisent en conséquence d'en faire un quelconque usage autre que strictement privé, comme d'en effectuer des reproductions dans quelque but que ce soit.
- Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'Organisateur et/ou des auteurs des textes, images et autres captations ou commentaires de l'Epreuve, de ses Concurrents et des Partenaires de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, inversement, de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.



ART.6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : Description du parcours

Le parcours 2018 sera scindé en 4 étapes

L'itinéraire devant rester secret, les reconnaissances sont interdites

Le respect de la totalité de l'itinéraire est obligatoire, il peut être contrôlé à tout moment par le Tripy.

Le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes autres que celles de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le non-respect de l'itinéraire sur les liaisons entraînera une pénalité de 180 points par infraction constatée.

Les concurrents devront se munir de tables de moyenne

6.3P : Carnet de contrôle

Chaque équipage recevra un carnet de contrôle. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des pointages. Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé. À moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle

La perte du carnet de contrôle du jour entraînera une pénalité de 60 points.

6.4P : Circulation

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, et aux vitesses préconisées sur le road book, les éventuels excès de vitesse pouvant être contrôlés chaque jour par la Gendarmerie et par la lecture du Tripy.

- En Z.R., à l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du Road book vous indiquera « Zone Radar » et la vitesse maximum autorisée par l'organisation. Tout dépassement entraînera une alerte au PC Course par le Tripy et des pénalités pourront être appliquées.
- Le road-book vous indique une case d'entrée de cette zone ou la vitesse est limitée à 30 km/h.
- A partir de là, vous devez respecter une moyenne de 30 km/h

- Le Tripy prend en compte votre moyenne réelle jusqu'à la case de sortie de Zone Radar, et la transmet au PC course.
- **Sur les liaisons, le tripy assurera un contrôle vitesse radar permanent pour vous imposer le respect des vitesses maximum indiquées tout au long du parcours : conformes au code de la route.**
- **En cas d'infraction constatée par le Tripy dans les zones mentionnées « radar » sur le road book, les pénalisations suivantes seront appliquées chaque jour**

Dépassement de 0 à 10 Km/h	Dépassement supérieure à 10km/h
1ere infraction 30 pts	1ere infraction 100 pts
2ème infraction 50pts	2ème infraction 200pts
3ème infraction 100 points	3ème infraction hors course

Tout temps inférieur de plus de 10% de la moyenne maximale imposée par l'organisateur, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à La mise hors course.

Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- de bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements,
- de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif et l'image du rallye

Tous les officiels de l'épreuve, hormis le Commissaire Sportif, sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tous les types d'infractions.

Toute manœuvre déloyale, antisportive, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un équipage ainsi que la non-assistance à personne accidentée, seront jugées par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.



ART.7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P : Départ et Arrivées

Au départ:

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque équipage. Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ pourra être refusé aux équipages.

Le parcours de l'épreuve sera scindé en 4 étapes

Elles-mêmes décomposées en plusieurs secteurs de nature différente :

Secteur de liaison : Portion de parcours située entre deux ZR. Le temps convenu pour les parcourir tiendra compte des éventuelles difficultés de circulation et doit inciter à la prudence.

Zone de régularité : Portion de parcours comprise à partir d'un contrôle horaire à couvrir dans un temps imposé correspondant à une moyenne inférieure à 50 km/h. **Si une zone d'habitation se trouve sur une zone de régularité celle-ci sera effectuée à 30 km/h de moyenne.** Les lignes d'arrivée de tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées sur le road-book, et les temps de passage seront pris automatiquement par le Tripy. **Sur chaque Zone de Régularité, la première arrivée sera au moins 600m après le départ**, ensuite elles pourront être en tout point de la zone, jusqu'à la fin de celui-ci.

A l'arrivée :

Chaque arrivée d'étape sera matérialisée au CH sur un parc de regroupement par un podium d'arrivée ou les concurrents seront accueillis.

A cet endroit ils trouveront :

- 1 bar Open jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent
- 1 PC course centre de calcul
- Les panneaux d'affichage et d'information

7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles

L'heure officielle du rallye sera l'heure GPS TRIPY.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs des Zones de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA

Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente.

Ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent.

Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

7.3P : Contrôles de Passage (CP)

Les contrôles de passages sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents. A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy, placé à bord de chaque véhicule tient lieu de contrôle du respect de l'itinéraire permanent. Il peut être consulté en permanence par l'organisation pour contrôle, avec valeur de CP.

7.4P : Contrôles Horaires (CH)

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison ou les concurrents sont tenus de respecter un temps imparti.

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau Jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

Sur les secteurs de liaison, les concurrents bénéficieront de 15' de pénalité gratuite par jour afin de leur éviter de prendre des risques inutile sur routes ouvertes s'ils ont eu un problème technique

EXEMPLE :

- Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre :
18h58 min.00 sec. et 18h58 min.59 sec.
- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :
 - Pour tout retard : 1 point par minute ou fraction de minute avec un maximum de 30 points
 - Pour toute avance : 2 points par minute ou fraction de minute avec un maximum de 60 points.
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 120 points.

À certains CH, au contrôle horaire d'arrivée du déjeuner, et à celui de fin d'étape, les équipages peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.5P : CH de départ de Zone de Régularité (DZR)

Ces contrôles seront situés, soit directement au départ de l'étape le matin ou le midi, soit à l'issue d'un secteur de liaison.

Dans ce cas, un temps de 2 minutes sera alloué entre le CH de fin de liaison, et ce CH de départ de régularité.

Au départ d'une zone de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, **qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant, puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.**

7.5.1P : Procédure de départ de « SELF START »

Le temps à prendre en compte pour votre départ en « Self Start » est le temps de fin de liaison que vous avez calculé et indiqué sur votre Carnet de bord, en fonction de votre catégorie de vitesse.

Exemple : Heure de départ ZR 5 : 14h40'00"

Attention de toujours bien partir à la minute pleine pour le Tripy.

Si vous arrivez en retard par rapport à votre heure idéale, pour ne pas perturber le départ des concurrents qui pointent à leur heure et à la minute idéale, vous devez partir :

Entre 2 voitures à 30 secondes précises

Exemple : 14h40'30 " au lieu de 14h40'00" et le centre de calcul gèrera les départs pris à 00 sec ou 30 sec. précises

7.6P : CH manquants et conditions pour se maintenir en course

Pour tout CH manquant, le concurrent prendra une pénalité de 120 points.

Si un pilote, ne réalise pas une zone de régularité il continuera l'épreuve, en prenant une pénalité forfaitaire de 360 points pour chaque arrivée de ZR non effectuée, ainsi que celle du CH de départ s'il ne l'a pas effectué.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment, pour quelques raisons que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'épreuve ultérieurement, en prenant l'ensemble des pénalités prévues au présent règlement, pour tous les points de contrôle qu'il n'aura pas effectués (CH, CP, Arrivées de ZR).

Pour être admis à reprendre le départ d'une étape, le concurrent devra se présenter sur la ligne de départ 30' avant l'heure idéale de départ du dernier concurrent, et remettre au chef de poste le carnet de bord de la dernière étape qu'il aura effectuée.

Il sera autorisé à reprendre le départ si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité exigée par le règlement technique.

L'ordre de départ du concurrent sera ensuite à la discrétion du chef de poste.

Le non franchissement du dernier CH de l'épreuve entraînera la mise hors course

7.7P : Déroulement des Zones de Régularité

Les Zones de régularité sont des tronçons sur routes « ouvertes », à usage non privatif, la plus grande prudence est recommandée vis à vis des autres usagers éventuels et dans les traversées de villages.

De même, le fait de perdre du temps sur un secteur en cas de gêne occasionnée par un autre usagé, ou pour doubler un autre concurrent, ou momentanément « planté » au milieu de la route, sera considéré comme un « fait de course », ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par le concurrent.

La longueur minimum d'une zone de régularité est de 3 kilomètres

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde au-dessous du temps idéal : 2 points de pénalité.

Pour chaque seconde ou au-dessus du temps idéal : 1 point de pénalité.

Les départs de zones de régularité seront donnés soit par un commissaire, soit en Self Start

EXEMPLE :

Vitesse moyenne imposée 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km

Temps imparti : 6 mn. 48 sec.

Temps réalisé : 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de retard = 11 points de pénalité

Temps réalisé : 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de d'avance = 34 points de pénalité

Le maximum de points attribué par arrivées sur une zone de Régularité effectuée est de 120 points pour retard ou pour avance.

Chaque point d'arrivée non effectué entraînera une pénalisation forfaitaire de 300 points.

La vitesse moyenne imposée par l'organisateur pourra changer plusieurs fois sur une même Z.R. de régularité, elle sera fonction du type et de l'état des routes empruntées et de la réglementation en vigueur. L'organisateur peut prévoir des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, sur les Z.R. Au départ de chaque Z.R., le road-book indiquera aux concurrents la longueur maximale du secteur.

Sur chaque Z.R. de Régularité, la première arrivée sera au moins 600 m après le départ, ensuite elles pourront être en tout point de la Z.R., jusqu'à la fin de celui-ci. Tous les points d'arrivées des Z.R. seront pris en compte pour le classe-

ment, à l'exception d'1 Joker par jour dans une limite de 60 points.

En cas d'accident avec un tiers, votre responsabilité est engagée, vous devez vous arrêter pour remplir un constat, même en Z.R., sous peine de mise hors course

7.8P : Interruption d'une zone de régularité

Si une Z.R. est bloquée par un concurrent : c'est un «fait de course» qui ne donnera lieu à aucun retrait de point, sauf en cas d'accident.

Si le déroulement d'une zone de régularité est définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent, par un événement extérieur à la course, un classement pourra quand même être réalisé pour les concurrents n'ayant pas pu effectuer ce secteur dans les conditions normales de course. Les concurrents ayant été bloqués, se verront attribuer les points correspondants à la moyenne des temps réalisés par les trois derniers concurrents passés dans des conditions normales de course.

7.9P : Parc Fermé

Les voitures seront en parc fermé le Dimanche 9 Septembre de l'issue des vérifications jusqu'à 19h00.

Chaque soir à l'étape, il y a un parc gardé (non obligatoire) pour la nuit. , chacun peut prendre sa voiture pour rejoindre son hôtel, après avoir pointé au CH de fin d'étape.



ART.8 – RECLAMATIONS

Conformément à l'article 9.2 de la réglementation générale FFSA, il n'y a pas de réclamations recevables dans les rallyes se déroulant sur routes ouvertes. Si vous avez un problème sportif au cours d'une étape, vous devez le signifier à un officiel à l'aide de la feuille (Query Form) se trouvant à la fin de chaque road book, à remettre lors de votre arrivée au CH de fin d'étape



ART.9 – CLASSEMENT

Les classements se feront par addition des points obtenues aux divers contrôles et ajoutées à toute autre pénalisation.

Il ne sera pas établi de classement général tous groupes confondus sauf pour les 3 premiers sur le podium

Il sera remis 3 Trophées sur le podium d'arrivée aux trois meilleurs performeurs tous groupes confondus.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur des classements dans chaque Groupes et Classes, comme cela se faisait à l'époque. En cas d'ex aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

- 1 - la cylindrée la plus faible
- 2 - la voiture la plus âgée



ART.10 - COUPES ET PRIX

La distribution des prix et le diner de clotûre auront lieu à la Salle des Fêtes de CAVALAIRE, le 13 septembre 2018 à partir de 19h30.

Il est possible d'inviter des personnes de votre entourage à cette soirée contre la somme de 90 euros/personne - Dans la limite des places disponibles et sur reservation avant le départ de l'épreuve

10.1P : Remise des Prix

- 2 Coupe aux 3 premiers du Scratch sur le Podium
- 1 Coupe aux 3 premiers de chaque groupe
- 1 Coupe au premier de chaque classe dans chaque groupe : 1300 – 1600 – 2000 - +2000 cm3
- 3 Trophées à la première « équipe »
- 3 Trophées aux équipages de la première « Nation »
- 3 Coupes pour des prix spéciaux décidés par l'organisation
- 1 Coupe au premier équipage féminin
- 1 Coupe au premier équipage mixte

Tableau récapitulatif des Pénalités

Tableau récapitulatif des pénalités	Art. n°	Hors Course	Pénalité En points	Pénalités selon appréciations des Commissaires Sportifs
Non présentation des documents obligatoires aux vérifications administratives	1.2P			Refus de départ Et perte des droits d'engagements
Véhicules non conformes aux vérifications techniques	1.3P			Refus de départ Et perte des droits d'engagements
Bruit excessif	1.3P	X		
Changement véhicule en cours de rallye	4.3P		300	
Infraction sur la réglementation de l'Assistance	4.4P	X		
Absence d'une publicité Organisateur 1ère infraction 2ème infraction 3ème infraction	5P	X	100 200	
Non-respect de l'itinéraire officiel - ZR et Liaison	6.1P	Pouvant aller jusqu'à	180	
Possession de notes autres que celles de l'organisation	6.1P	X		
Rectification du carnet de contrôle	6.2P	X		
Perte du carnet de contrôle du jour	6.2P		60	Sous réserve de pouvoir vérifier le passage effectif à tous les contrôles
Absence de visa à un CH	6.2P		120	
Avance répétée aux arrivées de TR	6.3P	Pouvant aller jusqu'à		
Manœuvre déloyale, antisportive, ou pouvant nuire à l'image de l'épreuve	6.3 P	Pouvant aller jusqu'à		
Non-assistance à personne accidentée	6.3 P	Pouvant aller jusqu'à		
Par minute d'avance d'un CH	7.4P		2	Maximum 60 points
Par minute de retard à un CH	7.4 P		1	Maximum 30 points
Absence de visa au dernier CH de l'épreuve	7.6P	x		
Non-exécution d'une arrivée de test de régularité	7.7P		300	
Par seconde de retard à un ZR	7.7P		1	Maximum 120 points
Par seconde d'avance à un ZR	7.7P		2	Maximum 120 points

Appareil GPS de contrôle et de chronométrage «Tripy-R»

DESCRIPTIF DU GPS Tripy-R

Durant les contrôles techniques, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY-R (largeur: 12 cm; hauteur: 8 cm; profondeur avec velcro: maximum 3 cm)
2. un câble d'alimentation pour raccorder le Tripy-R au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur : environ 2m)
3. quatre morceaux de velcro de fixation permettant de coller le Tripy-R au pare-brise.



Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy-R, sera posé et vérifié par un technicien.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique par vos soins :

Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy-R. Ce câble d'alimentation électrique (6V ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie du véhicule sans passer par un coupe circuit afin de fournir une alimentation permanente 24/7. Le câble doit avoir les caractéristiques suivantes:

- La connexion d'alimentation que vous fournissez devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section d'environ 1 mm².
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de minimum 1 Ampère installé au plus proche du départ batterie. Nous vous conseillons un porte fusible automobile comme sur la photo ci-dessous (éviter les fusibles tubulaire en verre qui sont peu fiable).
- Votre câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy-R à l'aide d'un velcro.
- A son extrémité côté habitacle, votre câble d'alimentation devra être équipé d'un connecteur mâle en T équipé de deux cosses plate femelle 6,3mm (description ci-après)
 - Connecteur de marque Würth composé d'un boîtier mâle en T en plastique blanc et de deux cosses plates femelles 6,3mm X 8mm.
 - Boîtier plastique mâle : Würth ref 0555 100 23
 - Cosses plates femelle 6,3mm avec ergot : Würth ref 0558 991 7
- Attention de bien respecter la position du positif et du négatif sur le connecteur comme indiqué sur la photo ci-dessous.



Boîtier mâle / Male housing



Cosses femelle / Female blades



Porte fusible automobile / Automotive fuse holder

Control and Time keeping GPS device « Tripy-R »

GPS DESCRIPTION

During scrutineering, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which permanently checks your itinerary, checks your speed and accurately records the time at checkpoints.

This system is composed of:

1. a TRIPY-R GPS device (width: 12 cm; height: 8 cm; depth including scratch: approx. 3 cm)
2. a power cable to connect Tripy-R device to the power cable of your vehicle (cable length : approx 2m)
3. Four pieces of scratch to stick the Tripy-R to the windshield



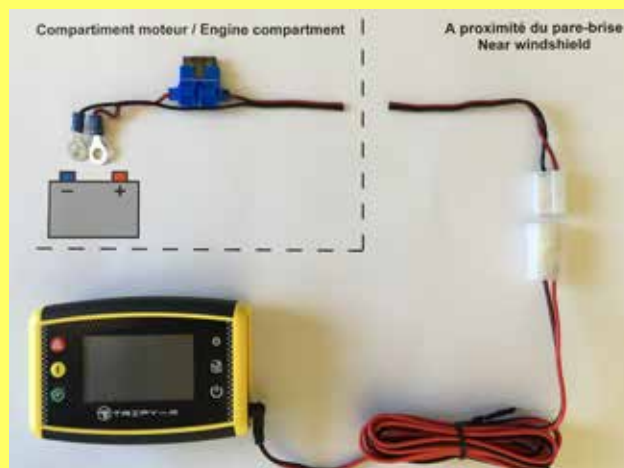
During technical inspection, the Tripy-R GPS device will be installed & checked by a technician.

VEHICLE ARRANGEMENT

Installing electrical power supply cable through your care:

Fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy-R GPS system. This electrical cable (6V or 12V) must be connected directly from the vehicle's battery in order to provide a continuous power supply (24/7). The cable must comply to the following technical specifications:

- The power supply connection you must provide will be made with a cable consisting out of two conductors with an approx 1 mm² section.
- The positive + (indicated by a red conductor) must be protected by a 1 Ampere fuse installed as near as possible from the battery. We advice you to use quality automotive fuse (avoid tubular glass fuses that are unreliable)
- Your power cable must arrive in the cockpit, near the windscreen, co-pilot side, where the Tripy-R GPS will be installed using scratch.
- In the cabin, the end of your power cable must be terminated with a male 2 way « T » cable connector housing fitted with two 6,3 mm female blades connectors (connector technical description here below).
 - Würth connector composed of two parts : a white male « T » connector housing and two female 6,3mm blades connector of 6,3mm
 - White T connector housing : Würth ref 0555 100 23
 - Female blade connector of 6,3mm : Würth ref 0558 991 7
- Please take care to place positive wire at the right position in the connector as shown on picture below.



Vous pouvez trouver ces connecteurs dans les boutiques Würth outillage (souvent avec des quantités minimum de 10 pièces).

Le connecteur est également disponible à la pièce chez AES (<https://www.autoelectricsupplies.fr>) sous la référence 050107 (paire de boîtiers plastique mâle et femelle) et 050203 (cosses femelles à sertir 6,3mm avec ergot).

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy-R est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

Position du GPS Tripy-R dans le véhicule :

- Lors de la pose du GPS Tripy-R, le technicien positionnera l'appareil dans la bande supérieure du pare-brise de votre véhicule comme illustrée ci-dessous. Vous pourrez choisir l'emplacement qui vous convient le mieux à l'intérieur de cette zone. Aucun autre emplacement n'est autorisé (vide poche, vitres latérale etc...).



- La face arrière du GPS Tripy-R doit obligatoirement se trouver contre le pare-brise (la face avant avec l'écran vers le pilote/co-pilote).
- Aucun autre équipement électronique ne peut se trouver à moins de 50cm du GPS Tripy-R.
- Le câble d'alimentation du Tripy-R (2m de long) sera connecté à l'une de ses extrémités au câble d'alimentation permanente que vous aurez préparé (comme expliqué précédemment) et à l'autre extrémité dans le GPS Tripy-R (côté droit comme illustré sur la photo en première page). Vous devez donc prévoir de quoi fixer ce câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé par le technicien Tripy, il ne peut en aucun cas être débranché ni quitter le véhicule et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy-R de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy-R a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Durant les contrôles administratifs, nous vous demanderons de remplir un document de caution garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de 500 €.

A la fin de l'épreuve, le système GPS Tripy-R et son câble d'alimentation devront être restitués aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS Tripy-R pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 5 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

You can find these connectors in Würth tooling shops (often with minimum order quantities of 10 units).

This connector is also available by one unit at AES (<https://www.autoelectricsupplies.com>) - reference 050107 (kit of male + female plastic housing) + reference 050203 (female blades 6,3mm).

This power supply must be **PERMANENT, 24 h/day**, for the duration of the whole rally, including when the vehicle resides in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy-R GPS consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

Locating the Tripy-R GPS inside the vehicle :

- When installing the Tripy-R GPS, the technician will place the device in the upper area of the windshield (allowed area shown in green in the picture below). Inside this allowed area, you can choose the location that suits you best. No other location is allowed (stowage compartment, side windows etc ...).



- The rear side of the Tripy-R GPS must be positioned on the windscreen (the front side with the LCD screen toward of the driver / co-driver).
- No other electronic equipment can be within 50cm of the Tripy-R GPS.
- The Tripy-R power cable (length =2m) will be connected to the permanent power cable you have prepared (as explained above) and to the other end on the Tripy-R GPS (right side as shown on the photo on the first page). You must therefore foresee something to hook the cable on the windshield post so that it does not risk hanging and disrupting you during the rally.

Once the GPS system has been installed and tested:

Once the Tripy-R GPS system has been completely installed and tested by the technician, it may not be disconnected and taken away from the car until after the arrival of the final leg. The organizer must be able to communicate by radio with the Tripy-R equipment during day and night. Whenever a vehicle does not respond because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or incorrectly powered, the competitor will be penalized.

DEPOSIT / RESTITUTION

During administrative checks, we will ask you to fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The amount of the deposit is 500 €.

The Tripy-R GPS system and his power cable must be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers who are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. Under all circumstances, the return of the GPS system must be made to the organizer not later than 5 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as « not returned » and shall be invoiced according to the above-mentioned conditions.

CERTIFICAT MEDICAL

Les concurrents français ou étrangers, qui ne sont pas en possession d'une licence de compétition ou de régularité valable pour l'année 2018 et délivrée par leur association sportive automobile, peuvent demander à l'organisation, un « Titre de participation à l'évènement ».

Cette licence sera délivrée sur place le jour des vérifications administratives par l'ASA Auto Verte.

Pour l'obtention de cette licence valide pour la durée de l'épreuve, ils doivent fournir un certificat médical signé par le médecin de leur choix ou le certificat médical type ci-dessous :

Je soussigné

Docteur

Exerçant au :

Atteste avoir examiné M

Qui ne présente pas de contre-indications à la conduite automobile.

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin





CONTACTEZ NOUS | CONTACT US

ZANIROLI CLASSIC EVENTS
ZI Saint Joseph - Le Meeting
1-14 Avenue du 1er mai
04100 Manosque
Francia

Tel : +33 (0)4 92 82 20 00
Mail : info@zaniroli.com
Web : www.zaniroli.com

 ZaniroliClassicEvents

 @zaniroliclassicevents

